

<https://enseignants.se-unsa.org/Prestations-de-la-CAF-revalorisation-au-1er-avril-2024>



Prestations de la CAF : revalorisation au 1er avril 2024

- Mon argent et moi - Mes prestations -

Date de mise en ligne : mercredi 3 avril 2024

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

Comme tous les ans, au 1er avril, les prestations octroyées par la Caisse d'allocations familiales (CAF) ont été revalorisées.

Des prestations de la CAF revalorisées

La revalorisation annuelle des prestations octroyées par la Caisse d'allocations familiales s'appuie sur la moyenne des taux d'inflation mensuels depuis un an, soit + 4,9 % par rapport à avril 2023. Elle sera effective sur le versement des prestations début mai 2024.

Le livret des parents

Pour aider les parents dans l'éducation des enfants, la CAF met à leur disposition [le livret des parents](#). Ce petit livret a pour double objectif de donner des repères éducatifs mais aussi faciliter leur quotidien.

Vous êtes enseignant-e, CPE, PsyEN, AED, AESH mais aussi parent ?

N'hésitez pas à commander gratuitement notre publication *Je suis personnel mais aussi parent* en complétant notre formulaire en ligne : <https://form.se-unsa.org/aides-specifiques>

Vous pourrez par la même occasion demander un accompagnement pour les situations ci-dessous et commander, si vous le souhaitez, nos publications suivantes :

- *Je prépare mes vacances et mes loisirs*
- *Je déménage, je m'installe*
- *Je veux profiter de ma retraite*
- *Je suis concerné-e par un handicap à titre personnel ou familial*
- *Je rencontre un aléa*

Vous êtes déjà adhérent-e du SE-Unsa ?

Le SE-Unsa permet à tou-tes ses adhérent-es de bénéficier d'avantages financiers relevant d'un comité d'entreprise pour rendre votre quotidien plus agréable (billetteries, vacances, loisirs, presse, réductions diverses...).

>> Pour en bénéficier, rendez-vous sur [votre espace adhérent](#)